



BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE KINDWILLER

LE MOT DU MAIRE, Gérard VOLTZ

KINDWILLEROISES - KINDWILLEROIS

Nous voici à nouveau dans la période des vœux, période de bonnes résolutions, des reprises de contact avec des amis ou des connaissances, la période des cartes que l'on rédige, que l'on reçoit même si l'utilisation incontournable des nouvelles technologies conduit de plus en plus à opter sur la messagerie électronique et le SMS.

Peu importe, il reste toujours le contact direct, qui lui ne change pas.

En cette période festive, ayons une pensée toute particulière pour ceux qui souffrent et sont seuls, victimes de la maladie, des handicaps et des accidents de la vie.

Je souhaite également appeler au sens civique de chacun pour que soit préservée la qualité de notre environnement.

L'année 2019 a pris fin. Entre les tensions dans notre pays liées au débat sur la réforme des retraites et une crise mondiale qui ne finit pas, l'actualité économique et sociale, géopolitique nous donnent quotidiennement de bonnes raisons d'aspirer à quelques poses chaleureuses.

J'adresse mes remerciements et mes félicitations à l'équipe municipale pour son soutien sans faille et sa vision de développement pour le bien être des habitants.

Les décisions prises tout au long de cette mandature ne véhiculent aucun intérêt privé, aucun parti pris, aucune camaraderie et respectent la loi républicaine et ses valeurs : liberté - égalité - fraternité.

L'action municipale de ces douze dernières années a permis d'améliorer, voire vraiment de changer le cadre de vie, tout en limitant la pression fiscale.

La Municipalité se réjouit d'une situation budgétaire enviable.

S'il est important de pouvoir satisfaire les adultes aujourd'hui, il était essentiel de donner aux enfants les moyens et les équipements éducatifs et de loisirs qui leur permettent de grandir, de se former et de s'épanouir maintenant pour pouvoir mieux se réaliser demain.

Jour après jour, des choses changent et tout le monde peut s'en rendre compte.

L'année 2020 est une année électorale et la possibilité vous est offerte de vous prononcer sur l'action de l'équipe municipale.

En attendant, il nous reste à espérer que cette nouvelle année 2020 vous apporte beaucoup de joies et de bonheur. C'est le vœu que je forme pour vous-même, pour vos familles et vos proches.

Bonne Année 2020 à Tous.



Votre Maire
Gérard VOLTZ



RÉALISATIONS**ÉCOLE****Sécurité**

Des garde-corps et des portillons sécurisent dorénavant les cages d'escalier au niveau de la cour de l'école élémentaire.

**Travaux école maternelle**

La dernière tranche des importants travaux à l'école maternelle (gros œuvre, plâtrerie, électricité, sanitaire, chauffage, menuiserie intérieure, carrelage, revêtement et peinture intérieure) est achevée.

Le Conseil Municipal et les Parents d'Élèves ont donc pu redéménager tous les meubles et matériels scolaires de la classe de l'école élémentaire et réaménager l'ensemble de l'école maternelle après un bon nettoyage assuré par les élus.

La journée porte ouverte du 26 août 2019 a permis à de nombreux parents d'élèves et aux habitants du village de découvrir les nouveaux locaux : salle de classe, salle de repos, espace de rangement, tisanerie, espace sanitaire, vestiaires.

Troisième classe de l'école

A la rentrée de septembre 2019, Monsieur le Maire a réussi, après de nombreuses tractations et démarches, à faire réouvrir la 3^{ème} classe de notre école.

Dans un petit village la survie des classes de l'école dépend des effectifs d'enfants et est donc fragile car la limite du seuil de fermeture n'est jamais très éloignée.

Aussi faut-il tout mettre en œuvre pour maintenir ou faire augmenter les effectifs en proposant des services aux parents.

Services existants :

- ◇ Accueil gratuit de 7h15 à 8h15 des enfants dont les parents ont tous les deux des contraintes d'horaire de travail.
- ◇ Péricolaire à Engwiller, cantine à midi, activités, prise en charge après les cours en fin d'après-midi jusqu'à 18h30.
- ◇ Le transport depuis l'école vers Engwiller est assuré par un véhicule mis à disposition par le RAI et encadré par un animateur professionnel.

À mettre en place :

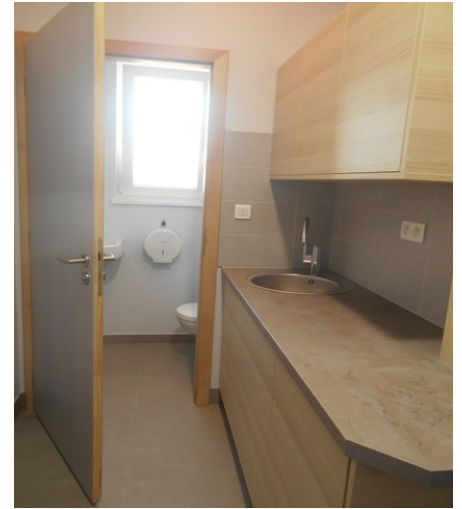
Il serait judicieux d'accepter de scolariser les enfants des communes environnantes et ce sans frais d'inscription et de scolarité, les charges de fonctionnement restant inchangées.

- ◇ Les fiches de pré-inscriptions paraîtront sur notre site internet à partir de février 2020.

AVANT TRAVAUX



APRES TRAVAUX



LOCAL RANGEMENT AVANT TRAVAUX



**RÉAMÉNAGEMENT EN DEUX PIÈCES DISTINCTES :
RANGEMENT ET SALLE DE REPOS**



HALL D'ENTRÉE

AVANT TRAVAUX

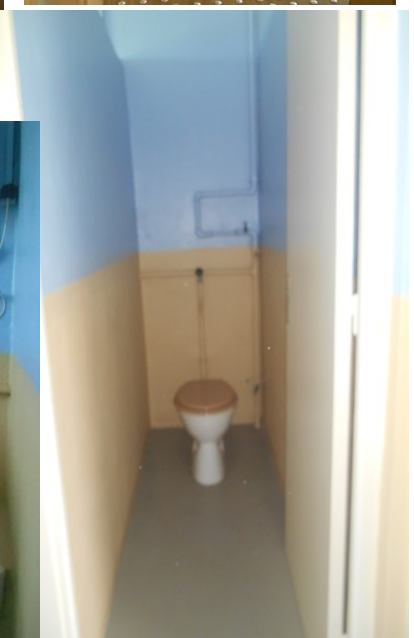


APRES TRAVAUX (2 PIECES DISTINCTINTES ACCUEIL ET VESTAIRE)

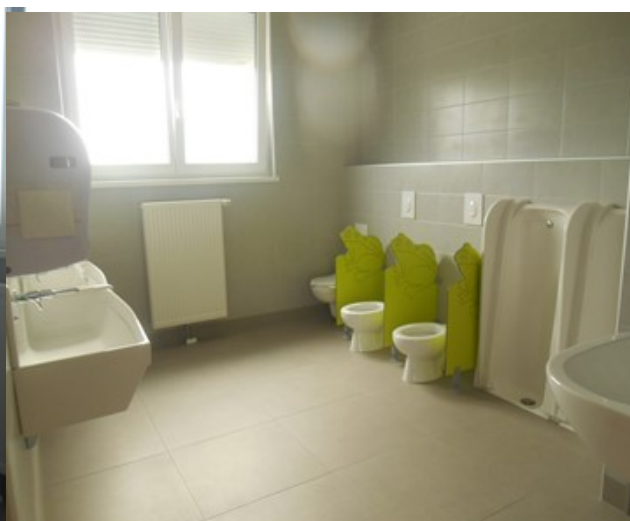


LES SANITAIRES

ANCIENNE SITUATION



NOUVELLE SITUATION—SANITAIRES ET DOUCHE



ARPENTAGE

La commune a fait recours à un géomètre expert assermenté auprès de la Cour d'Appel de COLMAR durant l'année écoulée avant d'engager les travaux suivants :

- ⇒ Réaménagement de l'école maternelle.
- ⇒ Impasse du Soleil (création de places de parking, nouveau réseau d'eau potable, renforcement de l'éclairage public).
- ⇒ Création de nouvelle voie angle rue du Château d'Eau/Impasse du Soleil (création de nouveau tronçon en attente).
- ⇒ Mise en place d'un point d'apport volontaire de verre enterré en remplacement du bac aérien installé à côté de l'église.

Le géomètre-expert est le professionnel qui identifie, délimite, mesure, évalue la propriété immobilière publique ou privée, bâtie ou non, tant à la surface qu'en sous-sol, ainsi que les travaux qu'on y exécute et qui organise leur enregistrement et celui des droits réels attachés.

Cette intervention est menée dans un but de bien respecter le bien des particuliers et d'exploiter l'entière propriété communale.

Bien souvent des anomalies sont constatées.

VOIRIE

AMÉNAGEMENT PLACETTE ANGLE RUE PRINCIPALE, RUE DES PRÉS - RUE DE LA PAIX



Rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement avec pose d'un regard et de caniveaux pour évacuer l'eau de ruissellement suivi d'un enrobé pour achever ces travaux.

Les frais d'aménagement sont portés en totalité par le Syndicat des Eaux d'OFFWILLER, le Syndicat Individuel à Vocation Unique ROTHBACH/MODER et la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Pour marquer l'attention des usagers de la route et particulièrement des automobilistes, l'ensemble des voies a été sécurisé par des marquages au sol : passages piétons, places de stationnement et traits d'axes pour délimiter les voies de circulation au niveau des carrefours.



Pour une sécurité accrue des usagers de la piste cyclable, une matérialisation au sol ainsi que des panneaux réglementaires définissent les conditions de circulation et de priorité.

AMÉNAGEMENT PIÉTONS :

Pour faciliter le déplacement des piétons, le trottoir de la rue du Château d'Eau, côté pair, est prolongé sur toute la longueur des terrains bâtis.

Les piétons n'étant désormais plus dans l'obligation d'emprunter la bande réservée à la circulation automobile peuvent se déplacer en toute sécurité.



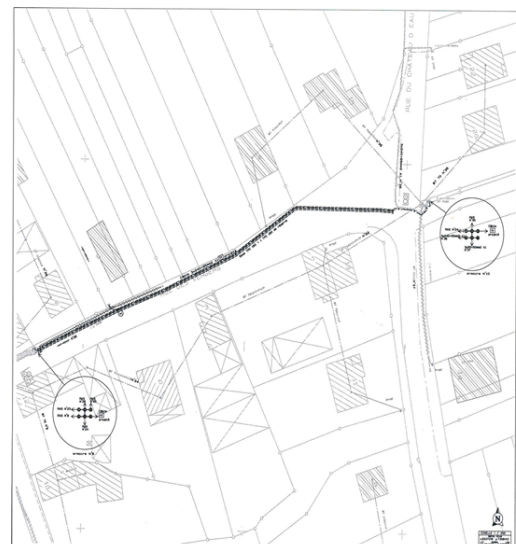
RÉSEAUX SECS

RENFORCEMENT LIGNE BASSE TENSION RUE DU CHÂTEAU D'EAU

L'alimentation électrique des futures constructions de la zone UB rue du château d'eau nécessite un renforcement de la ligne basse tension.

L'armoire électrique située rue du château d'eau ne pouvant supporter cette demande complémentaire de courant, un renforcement de ligne a été réalisé depuis l'armoire angle rue des vergers/rue des fleurs évitant ainsi de reprendre ultérieurement des travaux sur la chaussée neuve existante.

En prévision de l'enterrement des lignes aériennes existantes, des gaines complémentaires en attente ont été posées.



RÉSEAUX EAUX ET ASSAINISSEMENT

↳ Assainissement : Rue du Noyer et Impasse Belle-Vue

Ce programme de prolongement du réseau a été avancé afin que la Commune puisse bénéficier d'une subvention à hauteur de 50% du coût des travaux avant la dissolution du Syndicat Individuel à Vocation Unique Moder-Rothbach (SIVU) au 31 décembre 2019.



↳ Réseau eau potable : Rue du Noyer

Dans le cadre des travaux d'assainissement, il était judicieux de profiter de la tranchée existante pour prolonger le réseau d'eau potable.

Ces travaux exécutés conjointement ont permis une économie non négligeable.

ÉGLISE

↳ DÉGÂTS DE TEMPÊTE

Lors du repas paroissial, le 10 mars 2019, des rafales des vents violents ont arrachés une partie de la porte arrière du bâtiment.

Dans la soirée, la porte a été remise provisoirement en place afin de sécuriser les lieux. Un artisan menuisier du secteur est intervenu rapidement pour réparer les dégâts et remplacer certains éléments de la porte et du châssis.

L'assurance de la commune (propriétaire de l'église) a remboursé l'ensemble des frais.

↳ PEINTURE DES GARDES CORPS

L'ouvrier communal a décapé et nettoyé l'ensemble des gardes corps avant de remettre une nouvelle couche de peinture.

↳ SINISTRE PLACE DE L'ÉGLISE

La nuit du 26 août 2018, une voiture roulant à vive allure s'est déportée sur le trottoir place de l'église causant d'importants dégâts :

Le véhicule a arraché des barrières de protection, déplacé et détérioré le bac à fleurs devant la maison de culte avant de s'immobiliser contre l'église. D'importantes fuites d'huile ont souillé les pavés et les marches de l'escalier en grès des Vosges.

Cet accident a fait l'objet d'une déclaration de sinistre à l'assurance pour une prise en charge des frais occasionnés. Ce dossier n'est toujours pas clos à ce jour.

Après plusieurs interventions de M. le Maire, l'assurance a remboursé 80% du sinistre, le solde est imputé à l'auteur des faits.



POINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Un nouveau concept, plus moderne, plus esthétique vient d'être installé (côté église) en remplacement du bac aérien de collecte de verre.

Ce dispositif respectueux de l'environnement adapté aux espaces urbains préserve la qualité de l'espace pour un moindre encombrement au sol.

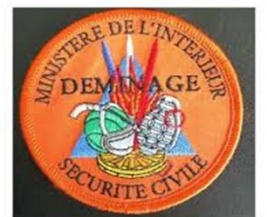
Cet ouvrage présente de nombreux avantages :

- ◇ augmentation des capacités de stockage,
- ◇ pas de problème visuelle à tout système hors sol,
- ◇ réduction de pollution carbone par des rotations de camions moins importants,
- ◇ facilité d'accès,
- ◇ plus de sécurité pour l'usager,
- ◇ moins de nuisances.

Ce type d'ouvrage apporte pleine satisfaction en tout point dans le centre urbain.



INTERVENTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE



La Sécurité Civile, Service du Ministère de l'Intérieur a pour objet la prévention de risques de toute nature.

Régulièrement, la Municipalité fait appel aux artificiers de la Sécurité Civile pour l'enlèvement et la destruction d'artifices de guerre.

La présence de ce genre d'engin témoigne de l'intensité de tirs durant la guerre.

Cette année encore, les démineurs du Centre de STRASBOURG ont pris en charge un obus pour le transporter dans le Haut-Rhin en vue de sa destruction.

SALLE POLYVALENTE

Un diagnostic concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite a été réalisé en septembre 2015.

Cette mission consiste en :

- ◇ Une analyse de la situation de l'établissement au regard des obligations réglementaires,
- ◇ Une proposition de solution de travaux à réaliser pour la mise en conformité.

La salle polyvalente relevant de la compétence de la Communauté de Communes du Val de Moder jusqu'au 31 décembre 2016, celle-ci avait la charge financière des opérations.

Avant la fusion avec la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU au 1er janvier 2017 en application à la loi NÔTRE, ces travaux non réalisés sous la responsabilité de l'Établissement Public de Compétence Intercommunal compétent furent inscrits dans un plan de prévention d'intervention.

La salle polyvalente relève à nouveau des attributions de la Commune de KINDWILLER depuis le 1er janvier 2019 et en raison de l'inscription dans le plan d'intervention de cette mise aux normes obligatoires, la CAH reste maître d'ouvrage.

Modifications en cours :

- ◇ Extension du bloc sanitaire au niveau de la grande salle avec création de toilettes pour personnes à mobilité réduite (dame et homme).
- ◇ Agrandissement du bloc sanitaire au niveau bas et création d'un toilette dame et d'un toilette homme (mobilité réduite).
- ◇ Création d'une nouvelle sortie salle du bas (buvette) sur le parking arrière avec mise à niveau de ce dernier.

La salle reste opérationnelle durant ces travaux.

FOOTBALL CLUB DE KINDWILLER

Au 1^{er} janvier 2019 la gestion d'équipements culturels, sportifs et de loisirs est transférée par l'Intercommunalité (C.A.H.) aux Collectivités Locales.

L'investissement et le fonctionnement des diverses infrastructures sont donc de la compétence de la commune.

Dans un souci d'économie d'énergie et de réduction de la facture supportée par l'Association, dépense principale, l'éclairage intérieur du club house est remplacé par un équipement LED.

La Collectivité de KINDWILLER assure les frais d'entretien et de fertilisation de la structure sportive.

La tonte de gazon est souvent assurée bénévolement par un élu de la Municipalité par mesure d'économie financière.

L'Intercommunalité intervient sur demande en tant que prestataire de service, cette prestation est facturée à la Commune.

TRAVAUX ENGAGÉS NON RÉALISÉS

↳ Voirie : Extension de l'impasse du soleil

Pour répondre à un besoin urgent de sécurisation sur ce tronçon de route, la Municipalité a fait l'acquisition de foncier de 4 mètres de largeur dans l'objectif de prolonger l'Impasse du Soleil jusqu'à la rue du Château d'Eau.

L'étroitesse de cette impasse et l'accès très dangereux à la rue des fleurs dictent la mise en place d'une circulation à sens unique après les travaux pour des raisons de sécurité et de fluidité de la circulation.

Cette nouvelle réglementation offre une possibilité de stationnement aux riverains et une sécurité accrue pour les usagers de la route.

Le document d'urbanisme stipule que toute voie ouverte à la circulation doit être d'une largeur minimale de 4 mètres.

En raison de l'occupation partielle de l'espace communal par un riverain, constatation faite par deux cabinets de géomètres, la réalisation de la nouvelle voie de circulation est retardée.



↳ Éclairage stade :

En raison de la vétusté de l'éclairage existant du terrain d'honneur, de la disparition d'éléments de rechange d'ici trois ans et dans un souci d'économie d'énergie, un éclairage LED viendra en remplacement du mode d'éclairage actuel.

La pose de nouveaux luminaires n'a pu se concrétiser en 2019 en raisons de reliquats usine et des conditions climatiques particulièrement défavorables.

La Commune a bénéficié d'une aide financière de la Ligue d'Alsace de Football Association.

↳ Éclairage Public lieu dit LA HARDT :

En raison d'un planning très chargé de l'entreprise titulaire du marché, l'installation de deux candélabres d'éclairage public est reporté au début d'année 2020.

PROJETS 2020**NOUVEAUTÉ****KINDWILLER SE MET EN LIGNE !**

L'année 2020 voit l'arrivée d'un nouvel outil au service des habitants. Désormais, retrouvez toute l'actualité, les démarches administratives, les locations de salles, les documents pratiques et bien plus encore sur notre site internet.

Ce service accessible, courant février, depuis l'adresse suivante : www.kindwiller.fr vous offrira un moyen moderne et fonctionnel d'interagir avec la commune. N'hésitez pas à venir y faire un tour !

POURSUITE DU PROGRAMME

Dans l'attente des élections et du choix de l'équipe retenue par les habitants pour assurer la gestion de la commune, aucun nouveau projet n'est présenté.

Tous les marchés engagés seront honorés.

- ◇ **Aménagement du trottoir rue des vergers.**
- ◇ **Prolongement de l'Impasse du Soleil (jonction rue du Château d'Eau/ rue des Fleurs).**
- ◇ **Travaux de mise en conformité de la salle polyvalente.**
- ◇ **Remplacement de l'éclairage du terrain d'honneur au stade municipal.**
- ◇ **Installation de 2 lampadaires éclairage public à La Hardt**

INFORMATIONS DIVERSES**INTERDICTION DE BRÛLAGE A L'AIR LIBRE**

Le brûlage de déchets verts produit par les ménages est interdit.

Le principe général d'interdiction est rappelé par la circulaire n° DEVR115467C du 18 novembre 2011.

Toutefois des dérogations ou cas particuliers (végétaux infectés, plan de prévention des risques d'incendie des forêts, **absence de déchetterie**) permettent cette pratique de manière épisodique et exceptionnelle, après accord de l'Autorité Locale, tout en respectant certaines modalités (période rouge incendie, horaire en milieu de journée, épisodes de pollution, etc.....).

**VENTE D'UNE PROPRIÉTÉ BOISÉE**

Droit de préférence de la Commune.

En cas de vente d'une propriété classée au cadastre nature bois et forêt et d'une superficie totale inférieure à 4 hectares, la Commune sur le territoire de laquelle se trouve cette propriété bénéficie du droit de préférence.

La commune bénéficie du même droit en cas de vente de droits indivis ou de droits réels de jouissance relatifs à cette propriété (art. L331-24 du code forestier).

Le vendeur est tenu de notifier au Maire le prix et les conditions de la vente projetée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

**DÉCHARGE SAUVAGE
INSTALLATION D'UN APPAREIL PHOTO**

L'installation d'appareils photographiques à détection automatique n'est soumise à aucune formalité administrative.

Un système qui n'enregistre, ni ne transmet des images n'est pas un système de vidéo protection soumis à une demande d'autorisation.

La photo ne peut être que d'une valeur limitée.

De très nombreuses décisions de justice retiennent la production de photos comme un élément de preuve. Mais comme un élément de preuve seulement, dès lors qu'elle est accompagnée d'autres pièces de nature à établir une conviction.

Interdiction d'épandage des boues d'épuration

1. Rôle des maires S'il appartient au maire, en vertu des pouvoirs de police qu'il tient de l'article L 2212-2 du CGCT, de prendre les mesures de police générale nécessaires au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques, l'épandage des boues relève quant à lui de la compétence du préfet. Ainsi, en l'absence de péril imminent, le maire ne saurait s'immiscer dans l'exercice de cette police spéciale d'épuration. La Cour administrative d'appel de Nancy précise que, s'il n'y a pas péril imminent pour la commune, il appartient au maire d'appeler l'attention du préfet sur l'intérêt de prendre, le cas échéant, des mesures complémentaires à son arrêté d'autorisation. Mais il ne peut, sans excéder sa compétence, édicter lui-même de telles mesures.

2. Périodes pendant lesquelles l'épandage est interdit L'épandage est interdit (art. R 211-41) : - pendant les périodes où le sol est pris en masse par le gel ou abondamment enneigé, exception faite des boues solides ;

- pendant les périodes de forte pluviosité. Par ailleurs, l'arrêté du 8 janvier 1998 (annexe II) interdit l'épandage : - pendant la période de végétation, pour les terrains affectés à des cultures maraîchères et fruitières, à l'exception des cultures d'arbres fruitiers ;

- pour les herbages et les cultures fourragères, 6 semaines avant la remise à l'herbe des animaux ou de la récolte des cultures fourragères (3 mois s'il s'agit de boues hygiénisées) ;

- pour les terrains destinés ou affectés à des cultures maraîchères ou fruitières, en contact direct avec les sols, ou susceptibles d'être consommées à l'état cru, 18 mois avant la récolte, et pendant la récolte elle-même (10 mois s'il s'agit de boues hygiénisées).

3. Terrains sur lesquels l'épandage est interdit L'épandage est interdit (art. R 211-41) : - en dehors des terres régulièrement travaillées et des prairies normalement exploitées ;

- sur les terrains en forte pente, dans des conditions qui entraîneraient leur ruissellement hors du champ d'épandage.

4. Distances à respecter Les distances minimales à respecter sont précisées par l'annexe II de l'arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles (voir tableau ci-dessous).

Nature des activités à protéger	Distance d'isolement minimale	Domaine d'application
Puits, forages, sources, aqueducs transitant des eaux destinées à la consommation humaine en écoulement libre, installations souterraines ou semi enterrées utilisées pour le stockage des eaux, que ces dernières soient utilisées pour l'alimentation en eau	35 mètres 100 mètres	Tous types de boues, pente du terrain inférieure à 7 % Tous types de boues, pente du terrain supérieure à 7 %

potable ou pour l'arrosage des cultures maraîchères		
Cours d'eau et plans d'eau	35 mètres des berges 200 mètres des berges 100 mètres des berges 5 mètres des berges	Cas général, à l'exception des cas ci-dessous : Boues non stabilisées ou non solides et pente du terrain supérieure à 7 % Boues solides et stabilisées et pente du terrain supérieure à 7 % Boues stabilisées et enfouies dans le sol immédiatement après l'épandage, pente du terrain inférieure à 7 %
Immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, zones de loisirs ou établissements recevant du public	100 mètres Sans objet	Cas général à l'exception des cas ci-dessous : Boues hygiénisées, boues stabilisées et enfouies dans le sol immédiatement après l'épandage
Zones conchylicoles	500 mètres	Toutes boues, sauf boues hygiénisées et sauf dérogation liée à la topographie

L'AMIANTE

A compter du 1^{er} octobre 2018, il est instauré une obligation générale de repérage de l'amiante avant d'opérer des travaux. Le donneur d'ordre, le maître d'ouvrage ou le propriétaire d'immeubles ou d'équipements doit s'assurer la présence d'amiante préalablement à toute opération comportant des risques d'exposition des travailleurs à l'amiante (art. L 4412-2).

L'amiante est souvent présent dans les plaques ancienne génération couvrant les toitures et les façades des bâtiments. La composition des anciennes buses d'assainissement, certains enrobés de la voirie, des bacs à fleurs sont également susceptibles de contenir cette matière dangereuse à l'origine de cancers.

Même avec un masque, le perçage ou le meulage présentent un risque cancérigène pour l'humain, raison pour laquelle faites appel à un organisme spécialisé.

La santé n'a pas de prix.

CÉRÉMONIES/ANIMATIONS/FETES



COMMÉMORATION DU 8 MAI

L'ensemble de la population a été invité à commémorer l'armistice de la 2^{ème} Guerre Mondiale en ce 8 mai à KINDWILLER.

La cérémonie a débuté sur la place de l'église devant le Monument aux morts, en présence des Maires de KINDWILLER, de BITSCHHOFFEN et de NIEDERMODERN et d'habitants de ces communes.

La présence des Sapeurs-Pompiers du centre de secours du VAL DE MODER sous le commandement du Lieutenant RUSCH ainsi qu'une équipe cynotechnique contribua à la solennité de l'événement.

Le Maire Gérard VOLTZ a rendu hommage aux soldats et civils tombés pendant cette guerre et adressé un message de paix, rappelant les ravages causés par la haine et l'importance de commémorer ces moments tragiques de l'histoire pour construire la paix. Accompagné des Maires invités, le Maire déposa une gerbe de fleurs au pied du Monument aux Morts.

Moment de joie aussi avec la participation des enfants de l'école qui entonnèrent un chant de paix, avec une fleur à la main.

Moment convivial enfin ; tous les participants se sont rendus à la salle polyvalente pour partager le verre de la paix offert par la Municipalité.



ENFANTS ANIMATIONS

Activités de 2019 réalisées avec le RAI

- * en janvier jeux de société, préparation et dégustation de crêpes,
- * en février toute une semaine autour du château féodal dans le cadre du moyen-âge,
- * en avril, spectacle à PFAFFENHOFFEN dans le cadre de la «famille en scène» (on a même participé),



- * durant les vacances de printemps dans le cadre de «la croisière s’amuse», fabrication de bateaux en tous genres pour une régates autour du phare érigé dans la salle,



- * en juin sortie au parc de SAINTE CROIX,
- * le premier mercredi de juillet, comme chaque année, une structure gonflable attendait les enfants sur le parking de la salle,
- * pendant les vacances scolaires du 31 juillet au 3 août parents et enfants ont pu apprécier les spectacles proposés à NIEDERBRONN, dans le cadre du festival «Mômes en scène»,
- * en juillet, une sortie détente au «musée du sabotier» à SOUCHT et au «musée des verriers» à MEISENTHAL a été organisée en remerciement aux bénévoles épaulant l’animation des jeunes tout au long de l’année. Ce fut une agréable journée de rencontres et d’échanges.

Sans l’implication de ces bénévoles durant toute l’année, les activités pour nos enfants ne pourraient se faire, d’où un appel à des personnes volontaires.

La saison 2019/2020 a déjà bien débuté avec :

- * en octobre l’incontournable Halloween des enfants,
- * le mercredi 11 décembre, confection de cookies à la salle des fêtes de KINDWILLER,
- * le mercredi 18 décembre, fête de Noël à REICHSHOFFEN, kermesse, goûter, spectacle et distribution de livres,

Rejoignez nous pour la suite du programme 2020, les dates sont définies et des idées plein la tête mais les vôtres seront les bienvenues :

- * le 22 janvier « tout en blanc »,
- * du 22 au 28 février tous les après-midi de la semaine « thème théâtre et marionnettes »,
- * le 4 mars (thème à finaliser),
- * le 1^{er} avril dans le cadre de «familles en scène», spectacle à PFAFFENHOFFEN,
- * du 20 au 24 avril tous les après-midis de la semaine (thème à finaliser),
- * le 13 mai (thème à finaliser),
- * le 17 juin sortie (thème à finaliser),
- * le 1^{er} juillet structure gonflable sur le parking,
- * du 5 août au 9 août festival « mômes en scène » à NIEDERBRONN,
- * début juillet une journée sera dédiée aux intervenants bénévoles des animations enfants,

Toutes ces animations sont organisées en partenariat avec le Réseau d’Animation Intercommunal, 8 place de l’Hôtel de Ville à NIEDERBRONN LES BAINS



A SAINTE CROIX

FÊTE DES AÎNÉS À KINDWILLER

En ces temps de l'avent, il est bon de se recentrer sur les valeurs de solidarité, d'échange et de partage. C'est le message largement relayé dans les conversations de la soixantaine d'aînés du village réunis le 08 décembre dernier par et avec la Municipalité de KINDWILLER.

Les participants ont plaisir à se retrouver lors du traditionnel repas des aînés pour partager un moment convivial, se plonger dans l'ambiance de Noël dans une salle des fêtes à la décoration soignée, tout en ayant une pensée pour les personnes qui n'ont pas pu être là, souvent pour des raisons de santé.

Le Maire de la commune, Monsieur Gérard VOLTZ, a chaleureusement salué l'assemblée et proposé une minute de silence en hommage aux personnes de la commune disparues durant l'année écoulée.

Les personnalités du territoire ont ensuite pris la parole. Le Vice-président du Conseil Départemental Monsieur Rémy BERTRAND est venu saluer l'assemblée en faisant part des dernières avancées de la Collectivité Européenne d'Alsace qui va se mettre en place et a adressé ses vœux à l'occasion des fêtes de fin d'année. Père Philippe en charge de la Communauté de Paroisses du VAL DE MODER a également adressé ses vœux les plus sincères à toutes les personnes présentes.

Au cours du repas de fête qui s'est prolongé dans l'après-midi, le Maire a fait le bilan des principales actions et perspectives de la commune. Il a adressé ses meilleurs vœux de santé et de joie aux participants.

Pour agrémenter cette rencontre, la Municipalité a fait appel à un groupe de jeunes et talentueux musiciens issus du village et des alentours, d'Bloos Kompell's. Leur prestation entraînante, alliant folklore et traditions, a été très appréciée.



FÊTE DE NOËL DES ENFANTS



Le 20 décembre le Père Noël est venu à la rencontre des écoliers de la commune.

L'occasion pour la commune représentée par le Maire Gérard VOLTZ et l'Adjointe KERN Marie-Rose, de l'assister à la remise de cadeaux aux élèves ainsi qu'au personnel enseignant et technique.

L'après-midi s'est clôturé par un moment de convivialité.

CONCERT DE NOËL



Dimanche 22 décembre 2019, l'Entente musicale OBERBRONN-ZINSWILLER a donné un concert à l'église agrémenté par l'intervention d'une conteuse.

Ce fut un enchantement d'entendre les voûtes résonner. L'édifice en pierre rend les sons plus beaux et plus concentrés sur la musique elle-même et plus aérien à la fois comme l'architecture des lieux.

La musique tient une importance capitale dans la vie, elle adoucit les mœurs et mystérieusement accompagne la vie des hommes depuis les origines.

Ce langage universel, qui dit comme la poésie ce que les mots ne peuvent dire.

Le public émerveillé a applaudi chaleureusement la prestation.

En clôture, intervenants et public ont été conviés au verre de l'amitié offert par la Municipalité et servi par le Conseil de Fabrique de l'église à la salle polyvalente



TRAITEMENT DES DÉCHETS

EN PRATIQUE

Déchets : on vous aide à mieux trier !

Avec la redevance incitative mise en place dans tous les territoires de l'Agglomération, les chiffres du tri avaient connu une très belle évolution, avec 68 % de recyclables en plus. Mais cette tendance est en baisse. Consignes de tri pas suffisamment claires ? Baisse de vigilance ? **LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION A MIS EN PLACE DIFFÉRENTES ACTIONS POUR VOUS ACCOMPAGNER.**



Une fois la collecte des bacs de tri réalisée, les déchets recyclables sont regroupés puis triés.

© SUEZ / PATRICK BOEHLER

Des ambassadeurs du tri

Au nombre de deux actuellement, puis trois l'an prochain, ils sillonnent le territoire de façon aléatoire ou dans des secteurs particulièrement concernés par de mauvais résultats de tri. Leur mission : regarder le contenu de vos poubelles de tri et repérer les erreurs éventuelles. En fonction de ce qu'ils observent, ils accrocheront dès cet automne à votre poubelle une étiquette « Qualitri ». L'étiquette verte signifie que vous êtes un excellent trieur, félicitations ! L'étiquette orange laisse apparaître l'une ou l'autre erreur de tri que l'ambassadeur vous signale pour vous améliorer. Enfin, l'étiquette rouge indique qu'il vous faut réviser très vite les consignes de tri, et que la levée de votre poubelle a été refusée.



Notre prestataire SUEZ est aussi présent lors de certaines manifestations avec un « tri truck » où sont proposés des jeux, des quiz et

d'autres animations pour mieux comprendre et retenir les consignes de tri.

Un autocollant glissé dans ce magazine

Vous l'aurez remarqué, ce numéro du M'Hag contient un autocollant que nous vous invitons à apposer sur votre bac de tri. Il récapitule tous les déchets que votre poubelle peut contenir, et à l'inverse, ce qu'il ne faut pas y jeter ! Et si vous avez le moindre doute sur un déchet, jetez-le dans la poubelle de déchets ménagers.

Le saviez-vous ?



Les erreurs de tri ont des conséquences financières importantes. Non seulement ces erreurs font baisser les subventions que la collectivité perçoit, mais les coûts de traitement de ces déchets mal triés sont beaucoup plus importants. En 2018, ils s'élevaient à 208 852 €, soit plus de 4,60 € par foyer. Le budget des ordures ménagères peut être fragilisé au point de devoir répercuter ces augmentations directement sur la facture des usagers. Pour ne pas en arriver là, faisons tous l'effort de jeter le bon déchet dans la bonne poubelle !

Jérémy Dutriau, ambassadeur du tri, nous explique les erreurs de tri les plus fréquentes :

« Bien souvent, les erreurs de tri sont liées à une mauvaise compréhension des consignes. Les usagers pensent bien faire, mais cela peut avoir des conséquences dans les autres étapes du recyclage. Je pense notamment aux **pots de yaourt** ou aux **barquettes alimentaires** qui, même lavés, ne sont pas recyclables. De même que le **papier toilette**, les mouchoirs ou les **essuie-tout** qui se décomposent lors du processus de nettoyage. Les **cotons**, **serviettes hygiéniques**, **couches** ou **coton-tiges** se retrouvent aussi souvent dans les bacs de tri sans y avoir leur place. À l'inverse, les **cartons de pizza** ou de **burger** sont acceptés, couvercle ouvert ou carton déplié, malgré les traces de sauce ou de gras, tant que vous n'y laissez aucun reste solide. Les **étiquettes** et les **bouchons** des bouteilles plastique n'ont pas besoin d'être retirés, mais le **suremballage** (papier plastique qui entoure un pack) n'est pas recyclable, tout comme les **sacs-poubelle**. Enfin, le textile et le verre doivent être déposés en déchèterie ou dans les bennes prévues à cet effet.

MEMO TRI

EMBALLAGES À DÉPOSER DANS MON BAC DE TRI !

CONTENANTS VIDÉS
NON SOUILLÉS
EN VRAC ET SANS SAC

NE PAS LAVER
LES EMBALLAGES

EMBALLAGES CARTON



EMBALLAGES PLASTIQUE



PAPIERS



EMBALLAGES ACIER / ALUMINIUM



⊗ OBJETS INTERDITS DANS CE BAC



VERRE, DÉCHETS DIVERS, POLYSTYRÈNE, RESTES DE CUISINE ETC.

UNE QUESTION ?

Service des Ordures Ménagères
9 chemin du gaz, 67500 Haguenau
03 88 73 71 72 ou
om@agglo-haguenau.fr

NOUVEAU SERVICE DÉCHÈTERIE 2020

Mise en service de l'accès par bornes et cartes à compter du 02 janvier 2020 à toutes les déchèteries de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

L'accès aux 7 déchèteries de la C.A.H., est autorisé à tous les habitants à compter du 02 janvier 2020.

INCIVILITÉS

Déjections canines

Il est constaté une amplification des déjections canines sur l'espace public.

Il est rappelé à l'ensemble des propriétaires de chiens de respecter la propreté des lieux publics.

Ramasser les excréments relève d'un geste citoyen et est la base du respect d'autrui.



Abandons de déchets

Amplification d'abandons de déchets sur le domaine public, principalement accentué autour de la salle polyvalente.

Malgré les nombreux rappels à la préservation des lieux sans suivi d'effet, il est rappelé aux personnes fréquentant ces lieux de faire preuve de civisme en éliminant les déchets par les moyens mis à disposition de la population dans le cadre des traitements des déchets.



GRANDS ANNIVERSAIRES

**94 ans**

René FEHR : 29/09/1925

Jacques FEDRY : 11/11/1925

93 ans

Germaine KERN : 10/02/1926

92 ans

Marie-Antoinette HECKEL : 04/04/1927

Ernest SCHIESTEL : 18/05/1927

90 ans

Marie-Thérèse SCHIESTEL : 25/03/1929

89 ans

Lucie FRANKHAUSER : 31/07/1930

88 ans

Marie-Madeleine VOCK : 27/03/1931

87 ans

Françoise MULLER : 06/03/1932

Odile NOMINÉ : 18/04/1932

Cécile DRESCH : 30/04/1932

Madeleine SCHIESTEL : 09/09/1932

Marie-Louise WAECHTER : 22/10/1932

Mathilde HAGENSTEIN : 21/12/1932

86 ans

Rose KERN : 06/03/1933

85 ans

Béatrice BRONNER : 09/01/1934

Gérard MARX : 30/03/1934

Annelise KOLLER : 15/04/1934

Gérard GESELL : 15/09/1934

84 ans

Marie-Madeleine VOLTZ : 29/05/1935

Arthur WOLFF : 31/05/1935

Georgette KASTNER : 07/06/1935

Auguste KASTNER : 18/07/1935

René WAECHTER : 11/10/1935

83 ans

Yvonne CLADY : 05/01/1936

Henriette DIOT : 04/03/1936

Marie-Rose SCHIESTEL : 04/09/1936

Marguerite MULLER : 18/12/1936

82 ans

Charles HOFFARTH : 30/01/1937

Claude SEGAUX : 09/09/1937

Marie-Thérèse DEBES : 03/11/1937

81 ans

Raymond DEBES : 11/01/1938

Robert MALLRICH : 29/03/1938

Claudy WOLFF : 04/04/1938

80 ans

Gabrielle ISENMANN : 24/01/1939

Alfred SUSS : 23/02/1939

Laurent WAECHTER : 31/05/1939

Gérard WOLFF : 27/12/1939



Joyeux Anniversaire



ETAT CIVIL 2019

NAISSANCES

Lise HENRI, le 22 février
fille de Anne SCHMIDT et Raphaël HENRI

Maylonn SCHNEIDER, le 18 mars
fils de Laura SCHNEIDER

Charlotte FEY, le 21 mars
fille de Audrey HEYMANN et Christian FEY

Lilia GLADY, le 2 mai
fille de Mathieu GLADY et Sophie MULLER

Aëlys KONE, le 16 juillet
fille de Sylvie HERSKOVITZ et de Adama KONE

Antoine LUTZ, le 25 septembre
fils de Alexandra GUHRING et de Sébastien LUTZ

Ambre MARTIN - SUSS, le 21 octobre
fille de Florence MARTIN et de Loïc SUSS



MARIAGE



Chantal REUTENAUER et Alexandre ERNENWEIN, le 24 août

DÉCÈS

Le 25 avril, Adrienne JUNGHEN épouse FEHR

Le 24 août, Rose LUX épouse SCHIESTEL

Le 27 août, Josette FAIX, épouse FOISSET

Le 10 octobre, Charles LANG

Le 28 novembre, Michèle KERN épouse ADHENET



« Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents, dans la mémoire des vivants. »

Jean d'Ormesson

MAIRIE



Horaires d'ouverture

MARDI 17h30 à 19h30

SAMEDI 10h30 à 12h00

03 88 07 70 67

03 88 07 30 57

mairie@kindwiller.fr

Maire : M. Gérard VOLTZ

Adjoints : Marie-Rose KERN, Gaston RIEFFEL, Rémy FREISS,

Secrétaire : Rachel FORLER



Ich wànder im Kopf

Refrain :

's Alter isch do, 's Alter isch do
Kànnsch nix màche dràn ;
's isch hàlt e so ,doch bin i froh.
Ich màch noch ,wàs ich kann.

's isch wohr,
d'Fess duen m'r weh,
Ich kànn nemmi so guet gehn ;
Im Kopf do hink ich nitt,
Sicher isch miner Schritt !

's isch wohr,
ich heer nemm' guet,
un doch behàlt ich Muet ;
im kopf sing ich noch lut,
dis gibt m'r Ganzehut !

's isch wohr,
d'Auwe sinn schwach,
trotzdem bliew' ich noch
wàch ;
Im Kopf sieh ich e welt,
Die fer mich so viel gelt !

's isch wohr,
's Hertz isch au mied,
Langsam klingt jetz sin Lied ;
im kopf schlaat's awer fescht,
Fer d'frind vun Hit un Gescht !

*(Parole d'une ancienne chanson-
Jean-Marie FRIEDRICH)*

NUMÉROS D'URGENCE



Pompiers 18

Gendarmerie 17

Samu 15

Médecin de garde 15



RECENSEMENT JEUNES DE 16 ANS, PENSEZ-Y !

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser à la date de ses 16 ans. Cette démarche permet d'effectuer le recensement citoyen obligatoire en vue de la participation à la journée défense et citoyenneté (JDC). Une attestation est délivrée en mairie.

Les élections municipales se dérouleront :

◇ **Le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour.**

◇ **Le dimanche 22 mars 2020 pour le second tour.**

Pour pouvoir voter aux élections municipales, les électeurs auront jusqu'au
vendredi 7 février 2020 pour s'inscrire.

Pour vérifier sa situation électorale :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

Pour s'inscrire sur les listes électorales en ligne (via un compte [service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou France-Connect) : www.service-public.fr/compte/se-connecter

Bulletin d'information édité par la Municipalité de KINDWILLER.

Le principe de ce bulletin est d'apporter des informations relatives aux différents événements de la vie communale. Pour toute question ou suggestion, vous pouvez vous adresser à la Mairie.

Directeur de la publication : Gérard VOLTZ

Comité de rédaction : FREISS Rémy - HALBWACHS Jeannine - HOFFLER Jean Marie
KERN Marie Rose - RIEFFEL Gaston